

20230927\_DL\_01

**OBJET :** Attribution des lots 3 et 4 du marché « Services de communications électroniques et de connectivité associée »

**Date de convocation :**  
19 septembre 2023

**Date de séance :**  
27 septembre 2023

**Date d'affichage :**  
29 septembre 2023

**Membres en exercice :** 9

**Membres présents :** 4

**Membres votants :** 7

Séance en présentiel et en visioconférence

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et de 14h00 à 17h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à 17h45 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

**Etaient présents :** VARLET Philippe, PARSIS Laurent, Mme DELETRE Margaux, LHOMME Brigitte.

**Secrétaire de séance :** Monsieur PARIS Laurent

### **Pouvoirs :**

Monsieur GEST Alain donne pouvoir à Madame DELETRE Margaux  
Madame ROY Mathilde donne pouvoir à Monsieur VARLET Philippe  
Madame MAILLE-BARBARE Françoise donne pouvoir à Monsieur PARSIS Laurent

*La présente consultation est émise dans le cadre du groupement de commandes « usages numériques » coordonné par syndicat mixte Somme Numérique.*

*L'accord-cadre a pour objet la fourniture de services de télécommunications. Les prestations sont divisées en 9 lots. Chaque lot donnera lieu à la passation d'un accord-cadre à bons de commande qui sera conclu avec un titulaire. Les prestations à réaliser sont détaillées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP). Le Syndicat Mixte Somme Numérique en qualité de coordonnateur conclut le présent accord-cadre pour ses besoins propres et pour ceux des membres du groupement de commande ayant confirmé leur engagement sur ledit accord-cadre. Il notifie l'accord-cadre et le met à disposition des membres qui en assureront l'exécution pour leurs propres besoins. Chaque membre du groupement de commandes émet ses propres bons de commandes, supervise la réception des matériels et/ou consommables.*

*Après l'attribution des premiers lots en séance du 4 septembre 2023, les membres du Bureau avaient souhaité obtenir des compléments d'information dans l'analyse des lots 3 et 4. La Commission d'Appel d'Offres a été ainsi invitée à se prononcer sur le choix des titulaires des lots 3 et 4 le 27 septembre 2023. La présente délibération a pour objet de valider l'attribution de l'accord-cadre à partir de leur proposition.*

### **LE BUREAU**

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu la délibération n°8 du Comité syndical du 5 octobre 2021 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu la consultation lancée par Somme Numérique le 15 juin 2023 ayant pour objet les « Services de communications électroniques et de connectivité associée »,

- Vu la proposition de la Commission d'Appel d'Offres de Somme Numérique en date du 27 septembre 2023 pour l'attribution des lots 3 et 4 de cet accord-cadre.
- Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du présent marché ;

### **DELIBERE**

**ARTICLE 1** : L'accord-cadre intitulé « Services de communications électroniques et de connectivité associée » est attribué à la société suivante :

**Lot 3** : Abonnement de services de téléphonie mobile voix et data, de communication Machine to Machine, services d'envoi de messages en masse : BOUYGUES TELECOM

**Lot 4** : Abonnement de services de téléphonie mobile voix et data dit de secours : SFR

**ARTICLE 2** : Le Président est autorisé à signer et notifier l'attribution de cet accord-cadre aux cocontractants retenus.

**ARTICLE 3** : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.